

**Extrait du Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Séance du 9 mars 2016**

L'an deux mille seize, le neuf mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique BERTHO, Maire de Locmaria.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation :	3 mars 2016
Nombre de conseillers présents	: 11	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 12	Publication	: 11 mars 2016

**Etaient présents** : Bernard GIARD, Dominique ROUSSELOT, Hervé MICHET de la BAUME, Anne-France NAUDIN, Stéphane CLEMENT, Yann COCHENNEC, Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, Jean Joseph LE PAN, Corinne TOULME

**Absents excusés ayant remis pouvoir** : Hugues BANNET ayant remis pouvoir à Véronique BERTHO

**Absent excusé ayant remis pouvoir** : Thomas PERRARD

**Absente non excusée n'ayant pas remis pouvoir** : Cécile GUILLOTTE et Pierrick THOMAS

**Secrétaire de séance** : Stéphane CLEMENT

\*\*\*\*\*

**1. Proposition d'assistance juridique et de suivi juridique de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par le Cabinet LGP, Avocats**

Afin de conforter et de finaliser le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Locmaria en cours d'élaboration, les élus souhaitent disposer d'une assistance et d'un suivi juridique de notre document d'urbanisme. Collaborant depuis plusieurs années avec le Cabinet d'Avocats LGP, il est apparu opportun de leur demander de nous adresser une proposition pour cette prestation.

Les trois autres communes de l'île souhaitant également bénéficier de cette prestation, il a été convenu de mutualiser les réunions et déplacements pour réduire le coût à charge de chaque commune.

Les élus, à l'unanimité, autorisent le maire :

- à signer la convention d'assistance et de suivi juridique de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme auprès du Cabinet LGP,
- de prévoir au budget la somme de 8 640.00 euros correspondant au forfait de 7200 euros TTC et de 4 réunions supplémentaires d'un montant unitaire de 360 euros TTC

## **2. Appel à cotisation 2016 du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)**

Madame le Maire rappelle que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan (CAUE) met à disposition des particuliers et des communes un architecte conseil. La commune s'est d'ailleurs rapprochée de ce dernier afin de mener une réflexion sur l'aménagement du bourg.

La cotisation demandée s'élève à 279.84 euros soit 0.33 euro par habitant.

Les élus émettent un avis favorable au versement de cette cotisation.

## **3. Effacement des réseaux électriques de Kerdalidec par Morbihan Energies**

Les élus souhaitent poursuivre les travaux d'effacement de réseaux sur la commune. Le village de Kerdalidec sera le prochain à bénéficier de l'effacement de son réseau électrique et téléphonique.

Morbihan Energies est désigné maître d'ouvrage et sera chargé de réaliser et de suivre les travaux. Le coût du financement à la charge de la commune est de 40 683 euros TTC.

Les élus décident à l'unanimité la mise en œuvre de ces travaux et d'inscrire cette somme au budget prévisionnel 2016.

## **4. Local communal : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un local communal à l'Amicale des Boules Bellilloises**

La convention de mise à disposition du local communal situé Rue Argentré du Plessis à l'Amicale des Boules Bellilloises, arrivera à échéance le 31 mai prochain.

La Présidente de l'Amicale Belliloise a adressé un courrier demandant le renouvellement de cette convention afin de continuer à y entreposer le matériel de l'association et de pouvoir utiliser le local lors de leurs manifestations.

Madame le Maire propose aux élus de renouveler cette convention pour une durée de trois ans dans les mêmes conditions que la précédente.

Les élus émettent un avis favorable à ce renouvellement et autorisent Madame le Maire à signer les documents y afférents.

## **5. Information de Madame le Maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics : Information n° 15**

Madame le Maire expose aux élus ce qui suit :

VU l'article L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n° 10 du 23 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Madame le Maire en vertu de ces délégations,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

### **99. Décision du 02.03.2016**

Papier hygiénique bâtiments communaux et toilettes publics

Groupe PLG

Montant : 419.88 euros TTC

### **100. Décision du 02.03.2016**

Produits d'entretien gîte communal

Groupe PLG

Montant : 309.90 euros TTC

### **101. Décision du 02.03.2016**

Produits d'entretien camping

Groupe PLG

Montant : 1204.62 euros TTC

### **102. Décision du 07.03.2016**

Changement copieur accueil mairie

Lixxbail

Montant : 379.26 euros HT de location par trimestre et copies à 0.00540 euro HT l'unité

### **103. Décision du 09.03.2016**

Produits d'entretien mairie

Groupe PLG

Montant : 67.12 euros TTC

### **104. Décision du 09.03.2016**

Analyses légionellose sites de Lannivrec et de Port-Andro

Laboratoire Départemental d'Analyses du Morbihan

Montants : Analyse de légionelles- l'unité : 72.91 euros HT

Identification de l'espèce pneumophila en cas de résultats positifs : 77.20 euros HT

Déplacement sur Locmaria mars 2016 : 305.00 euros HT (celui de juin est inclus dans la tournée de l'ARS pour les analyses eau de baignade)

Par prélèvement de légionelles : 14.00 euros HT

## **DIVERS**

**Village étoilé.** Dominique Rousselot, adjoint aux Travaux, par l'intermédiaire de Monsieur Krier, de l'Association d'Astronomie de Belle-Ile, a déposé au nom de la commune une demande de candidature auprès de l'ANPCEN (Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes), afin que Locmaria soit classé Village étoilé.

La démarche Agenda 21 de la commune ainsi que la décision d'éteindre l'éclairage public de 23 h 00 à 6 h 00 du matin, ont permis à la commune d'obtenir un classement de 3 étoiles sur 5. Une remise officielle sera organisée prochainement avec la pose de panneaux aux entrées du bourg.

Panneaux photovoltaïques de l'école. Les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'école ont produit 1163 kwh sur la période d'août 2015 à février 2016. La production de la période précédente a permis une recette de 1 880 euros sur le budget 2015.

Les terrains en friche sur Belle-Ile. Le mois dernier, une réunion organisée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) accompagné de Jeanne ROCHE architecte paysagiste, s'est tenue en mairie de Le Palais afin d'évoquer la problématique des terrains en friche sur l'île. Une expérience a d'ailleurs été menée dans le vallon du Bourrich. Cette démarche a pour objectif de recenser les terrains pouvant être nettoyés afin de créer une réserve foncière aussi bien pour les agriculteurs en place que pour les projets de nouvelles installations agricoles. Les propriétaires qui souhaitent valoriser leurs terrains sont invités à se manifester auprès du CPIE au 02 97 31 40 15.

Classe de neige à Méaudre. Les élèves de CE2, CM1 et CM2 sont actuellement en classe de neige à Méaudre. Arrivés avec la neige le samedi 5 mars, ils seront de retour ce dimanche 13 mars.

Amicale laïque de Locmaria. Le repas crêpes initialement prévu le samedi 26 mars est annulé.

Commerce de Port-Andro. L'Ancienne crêperie de Port-Andro ouvrira sous une nouvelle formule à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. En effet, Julien Hemery souhaite ouvrir un nouveau commerce ; celui-ci proposera petits déjeuners, salades, sandwiches... ainsi qu'un dépôt de pain et viennoiseries en haute saison. Les élus se réjouissent de cette ouverture d'avril à octobre.

MISACO. Le samedi 12 mars à partir de 14 h salle Arletty, la population est conviée à participer à des ateliers gratuits de découvertes et d'échanges « Bien dans son corps, bien dans sa tête » : chants, théâtre, sophrologie, nutrition, activités physiques, hypnothérapie.....

AIP. Madame le Maire a participé au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale qui se sont déroulés à l'île aux Moines les 3 et 4 mars dernier. « C'est toujours un plaisir de retrouver mes collègues maires et de partager ainsi sur nos spécificités insulaires. ».

Les îles seront représentées du 13 au 18 juillet lors de Brest 2016. Toute personne souhaitant présenter son activité est priée de se manifester auprès de l'AIP, tel : 02 97 56 52 57

AFIP. Le Festival des Îles du Ponant se déroulera à l'île d'Aix du 23 au 25 septembre 2016. Un référent par commune a été nommé, pour Locmaria, il s'agit de Madame Bernadette Flament. Aucun bateau ne sera affrété au départ de Belle-Ile, mais des cars seront mis à disposition à Quiberon pour les personnes souhaitant s'y rendre. Pour tout renseignement contacter Bernadette au 06 80 15 97 38.

Anatifs. La pêche d'anatifs est autorisée pour 2016, du lundi au jeudi sauf en juillet et août. Pour rappel, il est autorisé de ramasser 3 kilos maximum par pêcheur.

La séance est levée à 20 heures 30.